

La validation des inventaires de cours d'eau

La Directive européenne Cadre sur l'Eau et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques définissent la restauration de la morphologie des cours d'eau comme une étape importante à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Bien connaître tous les cours d'eau présents sur le territoire permet de bien les prendre en compte afin d'assurer au mieux leur protection.

Depuis 2004, les communes présentes dans le périmètre du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais se sont engagées dans une démarche d'inventaire des cours d'eau. Dans un souci d'homogénéité et de cohérence territoriale, la qualité des inventaires communaux sera évaluée par la Commission Locale de l'Eau, de la même façon que l'ont été les inventaires de zones humides.

De mi-mars à fin août, un stage a permis de définir une méthodologie d'analyse des inventaires de cours d'eau. Des entretiens avec des professionnels, l'étude des cartographies de cours d'eau, et des recherches bibliographiques ont mis en évidence les éléments à prendre en compte dans l'analyse des inventaires.

La méthodologie mise en place se base sur le respect du cahier des charges des inventaires de cours d'eau établi par le SAGE (respect des critères de définition d'un cours d'eau et participation d'un groupe de travail communal), sur la qualité de la cartographie ainsi que sur l'exhaustivité des inventaires. Cette méthodologie sera soumise à l'avis de la prochaine Commission Locale de l'Eau.

Une aire de carénage respectueuse de l'environnement à Lancieux !

Le chantier naval du Rieul à Lancieux a inauguré son aire de carénage respectueuse de l'environnement. Ce projet était une évidence pour M. LANGLAIS et Mme COCHET, gérants du chantier naval depuis octobre 2012.

Ce projet a pu être réalisé grâce au soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Chambre des métiers des Côtes-d'Armor, dans le cadre du programme « Vague Bleue Carénage© ».

La CLE du SAGE Rance Frémur baie de Beausais se réjouit de la présence de ce nouvel équipement sur son périmètre, qui va dans le sens des dispositions 32 et 33, et des articles 5 et 6 du projet de SAGE sur les pratiques de carénage.

En savoir plus ?

www.chantier-naval-rieul.com
www.bretagne-info-nautisme.fr www.sagerancefremur.com

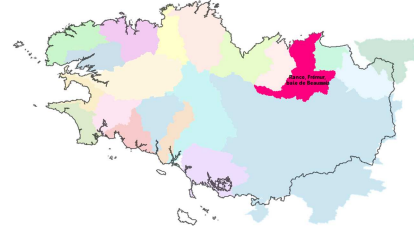
Accro aux acronymes ?

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux • CLE : Commission Locale de l'Eau • PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
CMA : Chambres des Métiers et de l'Artisanat • AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne



N°16

AOÛT 2013



Tous à vos « clic » !

Les documents du SAGE Rance Frémur baie de Beausais sont en ligne sur le site du SAGE :

www.sagerancefremur.com

Coordonnées

M. René Régnauld
Président de la CLE du SAGE Rance Frémur baie de Beausais
3 rue de la Chalotais
22100 Dinan
Tel: 02-96-85-02-49
cle.rance@orange.fr
www.sagerancefremur.com

La Cellule d'animation :

Anne LEGEAY, Animatrice – coordinatrice • Typhaine BERTHOU, Zones humides – Cours d'eau • Alice LANDAIS, Littoral – SIG • Thérèse BOULAU, administration – comptabilité • Julie BERNARD, stagiaire

Ce bulletin est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général des Côtes d'Armor.

Directeur de publication : M. René REGNAULD, Président de la CLE

Rédaction et conception : cellule d'animation de la CLE

Impression : SEVEN Rennes

La Lettre du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Rance, du Frémur et de la baie de Beausais

Edito du Président

Le SAGE révisé : son application !

Après l'approbation à l'unanimité par les membres de la CLE (Commission Locale de l'Eau) les 4 juin 2012 et 29 avril 2013, le dossier a été transmis à M. le Préfet des Côtes d'Armor ; il a compétence pour prendre l'arrêté de publication valant validation définitive.

Toutefois, par un courrier du 4 juin 2013, M. le Préfet me demandait de soumettre à la CLE une modification de l'article 3 du règlement relatif à la protection des zones humides. Il demande que les zones, situées sur territoire soumis par ailleurs à déclaration d'utilité publique (DUP), soient admises à solliciter exemption d'obligation de non destruction.

La CLE, réunie en session extraordinaire le 8 juillet 2013, confirma ses votes des 4 juin et 29 avril tout en débattant sur un amendement relatif aux DUP concernant des projets répondant à des « raisons impératives d'intérêt public majeur » tels qu'intégrés dans le code de l'environnement et ce en conséquence de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore » du 21 mai 1992.

Nos échanges avec le représentant de l'Etat se poursuivent.

Nous attendons cet arrêté de publication dans les meilleurs délais ; en espérant qu'il respecte les travaux de concertation (près de 100 réunions) qui ont présidé à cette révision.

Avec espoir et confiance,

René Régnauld,

Président de la CLE

Sénateur honoraire - Maire de Saint-Samson sur Rance

CLE du 29 avril 2013 :

le projet de SAGE final approuvé à l'unanimité

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance Frémur baie de Beausais s'est réunie le 29 avril dernier, après la réalisation de l'enquête publique qui a eu lieu en janvier / février 2013. La CLE a pu prendre connaissance des observations reçues par la Commission d'Enquête, et amender le projet de SAGE en fonction des conclusions de la Commission. L'approbation du projet de SAGE s'est faite à l'unanimité des votants (51 votants, pour 62 membres de la CLE).



Le projet de SAGE est désormais confié à M. le Préfet des Côtes d'Armor pour validation définitive. Après cette dernière étape, le SAGE Rance Frémur baie de Beausais sera officiel et sa mise en œuvre pourra débuter pour une période de 6 ans.

Qui fait quoi ... sur le littoral dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais?

Le littoral attire et cumule les usages, les enjeux, les compétences. Tout autant milieu naturel riche et sensible que lieu d'expression de multiples activités et besoins anthropiques, ce dernier fait l'objet de toutes les attentions. Les structures intervenantes sont nombreuses. Coup de projecteur sur les acteurs du littoral ...

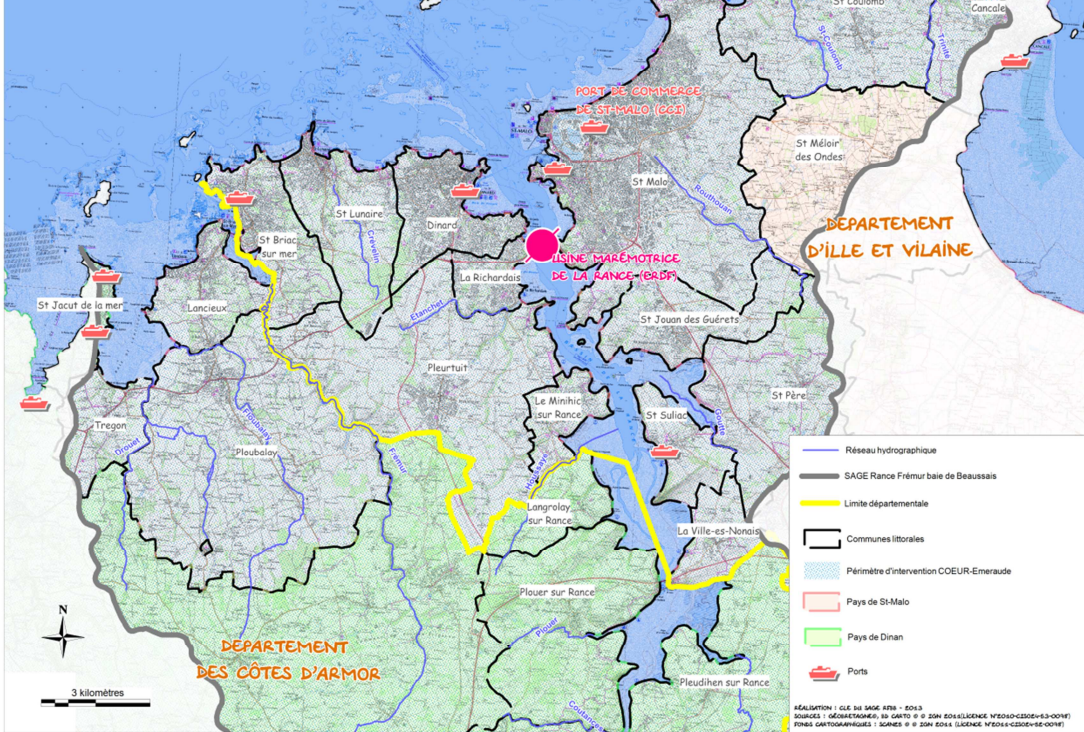
Les collectivités locales et autres acteurs

A l'échelle locale, les **communes**, les **structures intercommunales**, les **Pays** développent un volet littoral sur une ou plusieurs compétences : gestion d'un port ou d'une zone de mouillage, aménagement du territoire, développement économique et touristique, etc. Les choix d'aménagement et d'équipements de ces communes peuvent avoir un impact prépondérant sur la qualité des eaux littorales (assainissement, Plan Local d'Urbanisme, etc.)

Les **Départements**, la **Région** sont aussi acteurs : le conseil régional gère certains ports, tout comme la **Chambre de Commerce et d'Industrie** (CCI) qui est en charge du port de commerce de St-Malo. Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, **ErDF** est un acteur incontournable en raison de l'usine marémotrice de la Rance qui produit à elle seule 10% de l'électricité produite en Bretagne.

LES ACTEURS LOCAUX SUR LE LITTORAL

DANS LE PÉRIMÈTRE DU SAGE RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS



Le Pays de Dinan, l'association CŒUR-Emeraude et la FAUR portent une mission GIZC (Gestion Intégrée de la Zone Côtière), qui a vocation à créer du lien entre les acteurs du littoral, autour de thèmes communs sur le territoire. En Rance – Côte d'Emeraude, la question de la plaisance est au cœur des travaux de la mission GIZC.

La qualité des eaux littorales : des réseaux de surveillance multiples

Plusieurs organismes surveillent et protègent la qualité des eaux littorales et des milieux naturels. **L'IFREMER**, les **services de l'Etat**, **l'Agence régionale de Santé** suivent des réseaux de mesures en lien avec les activités humaines (baignade, pêche), la qualité du milieu : développements d'algues, mise en œuvre des Directives européennes sur l'Eau et les Milieux marins (**CEVA**, **MNHN**, etc.). L'association **CŒUR-Emeraude** porte aussi des programmes d'étude du milieu naturel.

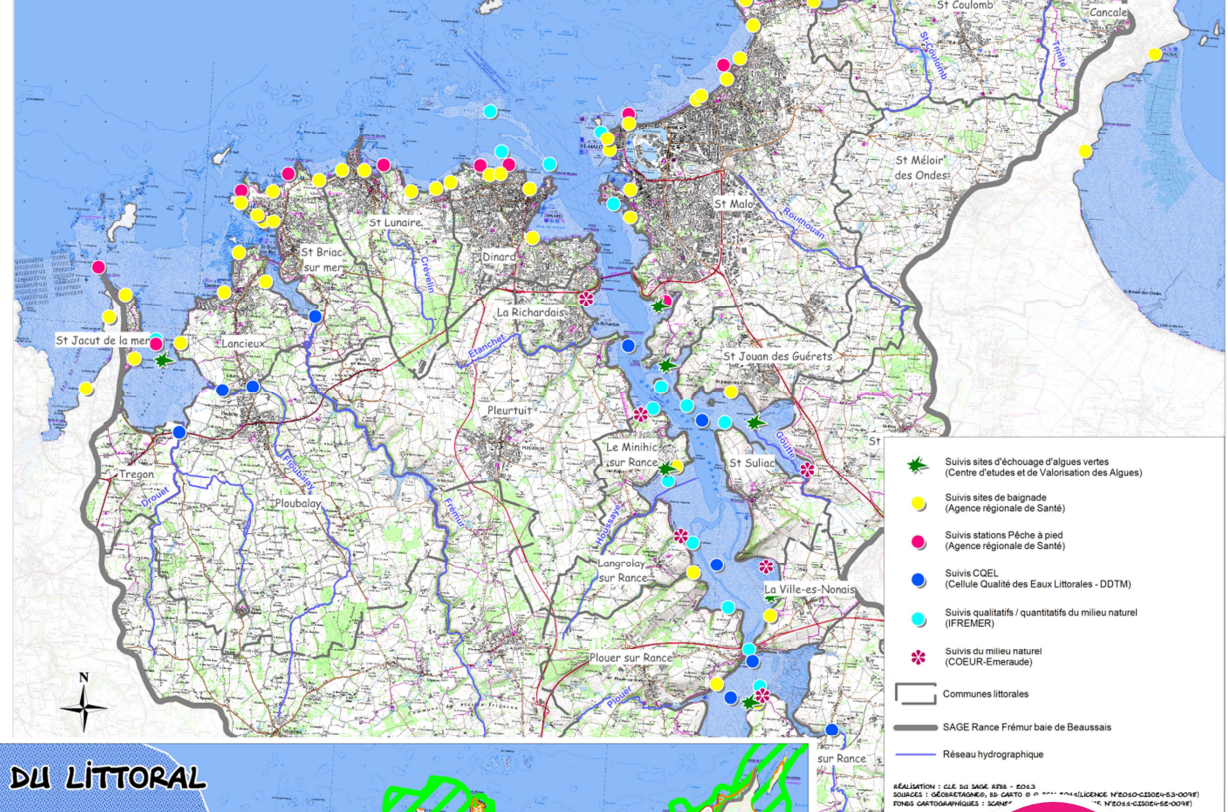
La protection et la mise en valeur du milieu naturel littoral

Le milieu naturel littoral est pris en charge par des démarches portées vers la protection des espèces et des habitats naturels (Natura2000, réserves naturelles, etc.).

Le Conservatoire du littoral, les Départements acquièrent, gèrent et ouvrent au public des espaces naturels fragiles et remarquables (Espaces naturels sensibles, sites du Conservatoire). Il existe de nombreux zonages de protection de l'environnement : site classé pour le paysage, etc.

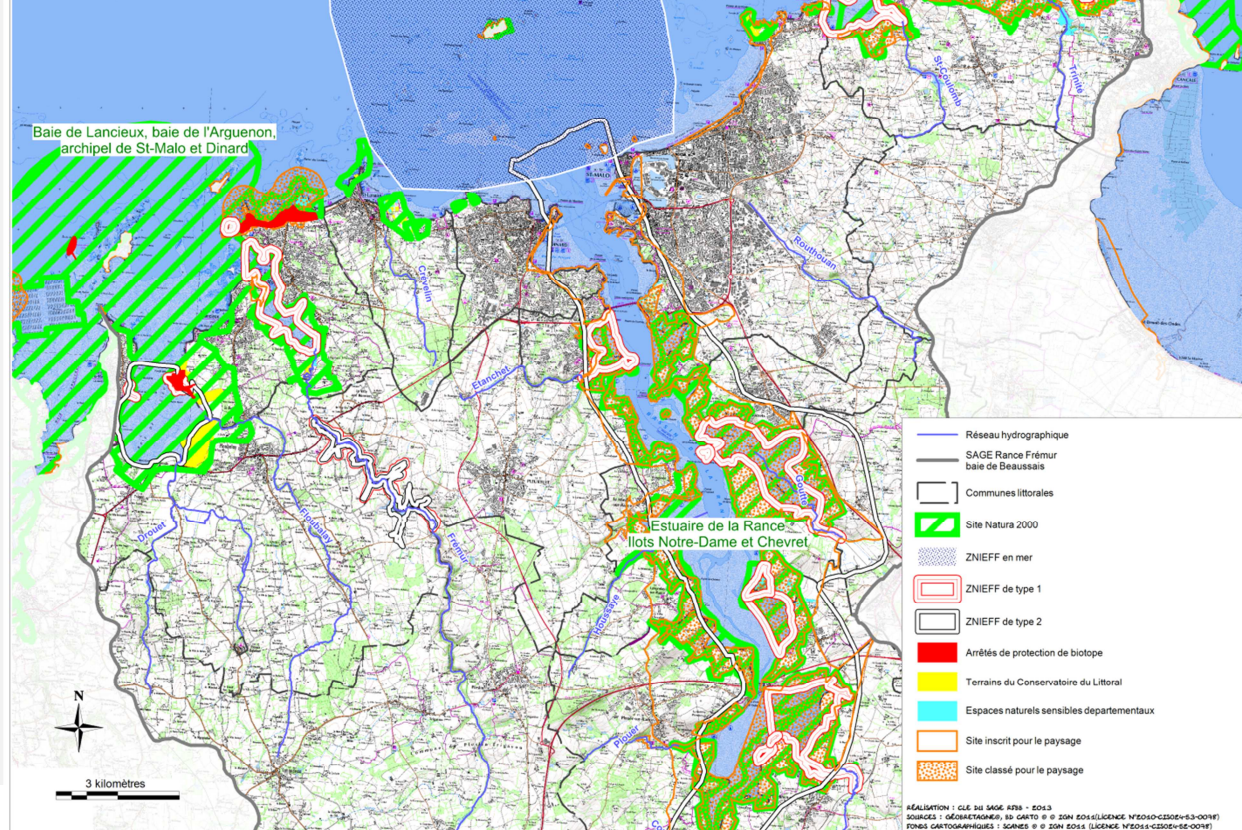
LES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX LITTORALES

DANS LE PÉRIMÈTRE DU SAGE RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS



DISPOSITIFS DE PROTECTION DU LITTORAL

DANS LE PÉRIMÈTRE DU SAGE RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS



Le SAGE Rance Frémur baie de Beausais dispose d'un volet Littoral qui porte sur la qualité des eaux littorales via les questions d'assainissement, la gestion des sédiments, les pratiques de carénage, les phénomènes d'eutrophisation littorale.

(voir La Lettre du SAGE)

Envie d'en savoir + sur ce sujet ? Retrouvez le dossier complet, les cartes, les liens sur ...

www.sagerancefremur.com